

Avec MaPrimeRénov'  
j'améliore mon confort  
en réduisant  
ma consommation d'énergie



**MaPrimeRénov'**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

AVRIL 2024



# Pourquoi rénover mon logement ?

MaPrimeRénov' est la principale aide de l'État pour la rénovation énergétique en France. Elle finance des travaux permettant d'améliorer la performance énergétique des logements.

## Pour qui ?

L'aide est accessible à tous les propriétaires, qu'ils occupent leur logement ou le mettent en location.

## Quelle aide ?

Le montant de l'aide MaPrimeRénov' dépend du projet de travaux et des revenus du propriétaire.

## Une aide unique, trois parcours selon votre projet

À partir du 15 mai 2024 :

### MON PROJET DE TRAVAUX



→ Rénovation par geste :  
isolation et/ou chauffage



→ Rénovation d'ampleur :  
isolation, chauffage,  
ventilation



→ Rénovation  
d'une copropriété

### MON AIDE

- Une aide forfaitaire

- Un parcours accompagné avec une aide en pourcentage du montant des travaux

- Une aide unique répartie entre les copropriétaires

### EXEMPLE

→ Jusqu'à **5 000 €**  
pour l'installation  
d'une pompe  
à chaleur air/eau

→ Jusqu'à  
**63 000 €**

→ Jusqu'à  
**13 750 €**  
par logement

## Bon à savoir

MaPrimeRénov' est **cumulable** avec les aides des collectivités locales et, dans certains cas, avec les **certificats d'économie d'énergie (CEE)**.

# Les 5 étapes de mon parcours

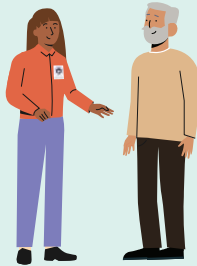
1

Je fais appel à un conseiller France Rénov' pour concevoir mon projet et connaître les aides auxquelles j'ai droit.



2

Pour une rénovation d'ampleur, je suis mis en relation avec **Mon Accompagnateur Rénov'** qui suit mon projet de A à Z.



3

Je dépose ma demande d'aide avec mes devis réalisés par des artisans reconnus garants de l'environnement (RGE).



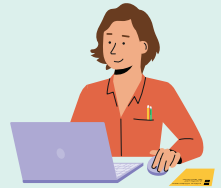
4

Je fais réaliser mes travaux après acceptation de ma demande d'aide.



5

Je dépose mes factures en ligne et demande le versement de ma prime.



## Un parcours accompagné

Pour les rénovations énergétiques d'ampleur, vous êtes accompagné par **Mon Accompagnateur Rénov'**. Cet interlocuteur de confiance vous guide à chaque étape de votre projet.



Le service public pour mieux rénover mon habitat



Vous souhaitez rénover votre logement ?  
Faites appel à un conseiller France Rénov' !

Trouvez l'Espace Conseil  
le plus proche de chez vous  
sur le site [france-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr)



par téléphone  
**0808 800 700**

Avril 2024  
Conception et réalisation : agence 4août  
Impression : Deja Link



**France  
services**

[france-services.gouv.fr](https://france-services.gouv.fr)

**France services vous aide  
dans vos démarches**

Vous rencontrez des difficultés avec les démarches numériques ou administratives ?  
Les conseillers France services peuvent vous appuyer dans votre demande d'aide.



  
**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
Agence  
nationale  
de l'habitat